

Les députés qui se sont donné le moindrement la peine de faire des recherches sur cette mesure savent bien ce que le ministre des Finances a déjà déclaré dans ce domaine. Il se tient coi maintenant en face de moi, un exemple vivant de ses collègues au caucus qui se tiennent maintenant prêts, dès que j'aurai terminé, se lever d'un bond en disant «à vos ordres, mon commandant» lorsqu'il leur fera signe de voter pour ce projet de loi. Il y a quelques années à peine, dans une autre vie, le 24 mars 1982, l'actuel ministre des Finances a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes. Ses propos nous viennent directement du compte rendu officiel, pas de n'importe où; il ne s'agit pas de vagues oui-dire, mais des paroles textuelles qu'il a prononcées dans cette vénérable enceinte. Vous feriez bien de prêter l'oreille, monsieur le Président. Tenez-vous bien, je vous le dis. C'est une bénédiction que vous soyez assis, monsieur le Président, car ce même ministre, qui propose aujourd'hui le projet de loi C-96 pour sabrer dans le régime de soins médicaux et l'enseignement postsecondaire, cet homme qui est toujours prêt à bondir au moment du vote, a fait la déclaration suivante:

C'est certainement mettre la charrue avant les boeufs que de réduire unilatéralement les crédits, ce que le gouvernement se propose de faire, puis d'avoir des entretiens avec les provinces. Il faudrait faire le contraire.

Le ministre a prétendu qu'en agissant ainsi on mettait la charrue avant les boeufs. Je tiens à lui dire qu'il faut avoir un culot monstre pour faire cette déclaration le 24 mars 1982 et présenter ensuite, aujourd'hui, en tant que ministre des Finances, le projet de loi C-96. Nous attendons patiemment dans l'espoir que le député trouvera le courage et l'honnêteté d'intervenir et de nous expliquer l'incroyable transformation qui s'est produite et qui explique cette volte-face complète par rapport à ce qu'il affirmait dans cette enceinte il y a à peine quelques années de cela.

Monsieur le Président, si vous ne croyiez pas à la réincarnation avant de venir ici, vous y croirez sûrement maintenant, après avoir entendu certains discours de députés. Certains ont des durillons sur la langue. Après avoir assisté à certaines des volte-face opérées par nos vis-à-vis, et en particulier par des ministres, vous croyez maintenant dans la réincarnation, monsieur le Président. Le ministre des Finances, selon sa propre idéologie, s'est réincarné en un Canadien—est-ce un ogre? Je lis des contes de fée à ma petite fille de temps à autre. On y retrouve un personnage énorme, méchant, brutal, insensible qui ignore les conséquences de ses actions.

**M. Nunziata:** Le troll!

**M. Tobin:** Monsieur le Président, je tiens à vous dire que je préférerais beaucoup mieux ce soir être à la maison avec ma petite fille. Elle a cinq ans et normalement, j'essaie de lui lire une histoire avant qu'elle s'endorme. Je suis persuadé qu'en définitive, étant donné la volonté de cette majorité brutale, insouciant et insensible qui, à l'instar d'un dictateur, n'en fait qu'à sa tête, je ferais aussi bien de rester chez moi, car nos vis-à-vis finiront par faire adopter ce projet de loi. Normalement, j'aime rester à la maison et lui lire son histoire.

Si je n'y suis pas ce soir pour lui faire profiter de mes talents de conteur, c'est parce que je tenais à être à la Chambre, non pas pour les manchettes de demain dans les journaux—souci que trop de gens partagent ici—mais afin de m'assurer que, au

fur et à mesure qu'elle franchira les étapes de notre système d'enseignement elle pourra faire des études d'aussi bonne qualité que maintenant. Je le fais pour empêcher qu'à 10, 15 ou 20 ans, sans avoir eu le temps de comprendre, on l'ait privée du magnifique héritage que nos ancêtres ont bâti pour nous.

En terminant, je souligne que nos systèmes d'enseignement et de soins de santé sont un cadeau précieux, un cadeau qu'on nous a remis sans condition, sauf une, soit celle de les améliorer et d'y veiller pour que nos enfants en profitent à leur tour. Nous aurons manqué à cette condition si le projet de loi C-96 est adopté.

**M. le vice-président:** Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de York-Est (M. Redway).

**M. Redway:** Monsieur le Président, la question que voici, je l'ai posée à d'autres députés de l'Opposition et au député lui-même, la première fois qu'il a pris la parole aujourd'hui pour prononcer le même discours que maintenant. Nous en sommes au treizième jour de débat sur le projet de loi C-96. En fait, le discours du député était le cent vingt-quatrième sur cette mesure.

**M. Nunziata:** Combien de libéraux et combien de conservateurs?

**M. Redway:** Je le répète, le député est intervenu deux fois dans le débat, dont ce matin, quand il a tenu des propos semblables, sinon identiques, à ceux que nous venons d'entendre. Je vais donc reprendre ma question. Il conviendra certainement que, s'il peut prononcer le même discours deux fois de suite à la Chambre des communes, et le même jour, alors je peux moi aussi lui poser la même question, le même jour. Malheureusement, ce matin, le député n'a pas pu répondre à ma question. Mais maintenant qu'il a eu le temps d'y réfléchir, peut-être qu'il sera en mesure de le faire cette fois.

N'est-il pas préférable que les paiements de transfert versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé soient augmentés dans une proportion supérieure au taux d'inflation, comme le propose le gouvernement dans ce projet de loi, alors que le gouvernement libéral précédent effectuait des paiements de transfert inférieurs de 5 p. 100 au taux d'inflation? N'est-ce pas plus avantageux de procéder de notre façon?

**M. Tobin:** Monsieur le Président, le député signale que nous en sommes déjà au treizième jour de débat et que mon discours est le cent vingt-quatrième. Quand on relatera cette période de notre histoire, on dira de ces jours qu'ils furent «les 13 jours du Canada». Quand on fera la liste de ceux qui ont pris la parole pendant ces 13 jours—et j'ai l'impression que ce sera probablement 14, 15 et même 16 jours—le député pourra rappeler que, bien qu'il n'ait pas pu prendre la défense de ce projet de loi et l'expliquer, il aura pu de temps à autres se faire l'écho, plutôt ennuyant, de ceux qui étaient déjà convaincus de l'utilité de cette mesure draconienne et qu'il a pu à l'occasion faire des observations colorées. Je l'en félicite d'ailleurs, car ses collègues n'ont pas réussi à faire une seule interruption énergique et sensée. Je vous félicite, cher collègue, d'avoir réussi à trouver la force et le courage de vous lever et, même si ce n'est pas le cas par ailleurs, l'intelligence de poser pareille question.